

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents : Mme PIZEL S., M. BEUGNIES T., Mme FOURCADE A-M., Mme MONTFORT A., Mme LAVALÉE M-F., Mme PELFIGUES M., M. COLICCHIO P., Mme DAUBE S., M. OTAL X., Mme HIALÉ-GUILHAMOU C., Mme BEAUSSIER M-H.**

**Etaient excusés : M. BONNASSIOLLE S.**

**Etaient absents : Mmes PIZEL , PELFIGUES .**

BEUGNIES T. a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Vote du Budget Primitif 2023 – N°4/2023**

Le Conseil d'Administration, réuni par Mr le Président, Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale et l'affectation des résultats,

**DECIDE** d'approuver le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	3 071,69 €
Recettes	3 071,69 €

**Pour rappel, Total budget :**

**Investissement :**

Dépenses : 0,00 € dont 0,00 € de RAR  
Recettes : 0,00 € dont 0,00 € de RAR

**Fonctionnement :**

Dépenses : 3 071,69 € dont 0,00 € de RAR  
Recettes : 3 071,69 € dont 0,00 € de RAR

Suffrages exprimés : 11 ~~9~~

Pour : 9  
Contre : 0

Le Président,

Stéphane BONNASSIOLLE



## V – ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 0 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/04/2023

Présenté par M. le Président (1),  
A MONTARDON, le 27/04/2023Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
A MONTARDON, le 27/04/2023 -  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).Certifié exécutoire par M. le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 28/04/2023  
A MONTARDON, le 27/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Membres présents		Signature
Marie-Françoise	LAVALLÉE	
Céline	HIALÉ	
Palmiro	COLICCHIO	
Andrée	MONTFORT	
Anne-Marie	FOURCADE	
Marie-Hélène	BEAUSSIER	
Sabine	DAUBE	
Sylvia	PIZEL	
Thomas	BEUGNIES	
Xavier	OTAL	
Michelle	PELFIGUES	